

DEFINITION

Action logement est un dispositif global répondant à la problématique emploi-logement, auprès duquel chaque salarié a la possibilité d'engager des démarches individuelles en termes d'habitat (louer, acheter, faire des travaux, etc.).

CADRE LEGAL

La Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC), appelé également « dispositif 1% logement » est une contribution versée par les employeurs en faveur du logement des salariés.

Concrètement cette contribution permet (sous l'éligibilité du collaborateur) :

- D'aider les salariés accédant à la propriété ;
- D'aider les salariés à accéder à un logement locatif ;
- D'aider les salariés en mobilité professionnelle ;
- De donner des conseils et de proposer des aides aux salariés rencontrant des difficultés particulières dans leurs parcours résidentiel ;
- De financer des opérations réalisées dans le parc locatif privé conventionné ;
- De financer la construction, l'acquisition ou la démolition de logements ;
- De remettre en état ou aménager des terrains destinés exclusivement à la construction de logements sociaux.



**VOUS AVEZ
UN PROJET LOGEMENT**

 TROUVER UN LOGEMENT

 DÉMARRER DANS LA VIE ACTIVE

 ACHETER UN BIEN IMMOBILIER

 FINANCER DES TRAVAUX

 FAIRE FACE À UNE DIFFICULTÉ LOGEMENT

 INVESTIR DANS L'IMMOBILIER

AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT !

actionlogement.fr

ActionLogement^{AS}
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

BENEFICIER DU DISPOSITIF ACTION LOGEMENT

Il vous suffit de tester votre éligibilité et faire votre demande en ligne via le lien ci-dessous :

<https://www.actionlogement.fr/>